

● (1130)

ON APPUIE LE PROJET DE LOI C-204—LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes. Attendu que la cigarette constitue un grand risque évitable pour la santé au Canada et qu'elle cause le décès de 35 000 Canadiens chaque année, attendu que la fumée de cigarette contribue à la mort de 500 non-fumeurs chaque année et que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité en faveur du tabac, et garantit un air sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter la Loi sur la santé des non-fumeurs.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS EN GESTATION

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs, la plupart de ma circonscription de Willowdale et quelques-uns de la ville de Thornhill. Les pétitionnaires déplorent le fait que la Cour suprême du Canada a abrogé la loi canadienne sur l'avortement, laissant les enfants en gestation sans aucune protection juridique. Ils demandent au Parlement d'adopter rapidement des lois efficaces pour protéger la vie des enfants en gestation à compter de leur conception.

ON DEMANDE PLUS DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais présenter une deuxième pétition au nom de certains de mes électeurs de Willowdale, Newmarket, Markham, Stouffville, Richmond Hill, Unionville, Sutton, Uxbridge et Scarborough. Vos pétitionnaires se rendent compte que la schizophrénie est une grave maladie imputable à des troubles biochimiques du cerveau et qu'elle coûte aux Canadiens plus de 3 milliards par an en frais médicaux et en dépenses de soutien. Ils sont également persuadés que cette maladie peut être guérie. Ils demandent donc humblement au Parlement de veiller à ce que la recherche dans ce domaine soit proportionnelle à la gravité de cette maladie au Canada.

ON APPUIE LE PROJET DE LOI C-204—LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai entre les mains une pétition d'un certain nombre de résidents de la région de Toronto et d'autres citoyens d'Ottawa, de Markham, de Woodbridge, de Bramalea et de Scarborough. Les pétitionnaires font valoir que la cigarette est un grand risque pour la santé auquel on peut parer au Canada et qu'elle cause le décès de 35 000 de nos concitoyens chaque année. Tous les ans, l'inhalation involontaire de la fumée de cigarette contribue au décès de 500 non-fumeurs. Étant donné que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en limitant la publicité du tabac et en garantissant la salubrité de l'air que respirent les travailleurs et les voyageurs au Canada, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter la Loi sur la santé des non-fumeurs, le projet de loi C-204.

Pétitions

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, l'une d'habitants de Winnipeg, l'autre d'habitants de Toronto. Attendu que l'usage du tabac est responsable de la mort de 35 000 personnes par année et la principale cause de décès évitables au Canada, que la fumée des autres cause chaque année la mort de 500 non-fumeurs, que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS EN GESTATION

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 241 citoyens canadiens, principalement de Calgary-Nord, mais aussi de Calgary-Ouest et de Calgary-Sud. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une loi sur l'avortement. Ils déclarent qu'il est de plus en plus courant d'utiliser l'avortement comme méthode de contraception, alors qu'il ne devrait pas être toléré par la société canadienne. Par conséquent, les soussignés prient humblement le Parlement de porter remède au problème de l'avortement et de rétablir les mesures législatives qui protégeaient le fœtus humain. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

ON APPUIE LE PROJET DE LOI C-204—LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions à la Chambre. La première est signée par des habitants de Winnipeg qui signalent que l'usage de la cigarette est le plus grand risque pour la santé auquel les Canadiens peuvent parer et que le tabagisme est responsable de 35 000 décès par année. La fumée indirecte est une des causes du décès de 500 non-fumeurs par année. Le projet de loi C-204 vise à protéger la santé des Canadiens en restreignant la promotion du tabac et en garantissant un air sans fumée aux travailleurs et aux usagers des transports en commun au Canada. En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les signataires de ma deuxième pétition signalent que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par le peuple canadien pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Malgré les promesses faites par le premier ministre (M. Mulroney) durant les négociations commerciales bilatérales, l'accord commercial conclu par le gouvernement conservateur menace la souveraineté politique et économique du Canada en privant le gouvernement canadien du pouvoir de contrôler la propriété étrangère, de mettre en valeur nos ressources énergétiques au mieux de nos intérêts et d'assurer les mêmes perspectives d'avenir à toutes les régions. En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de se dissoudre et de permettre au peuple canadien d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange proposé dans le cadre d'élections générales nationales.